



Opérations de stabilisation

Vitry-le-François, France, le 23 février 2022 – Haffner Energy (la « Société »), acteur de référence de la décarbonation et de l'hydrogène vert, a été notifié par Portzamparc, agissant en tant qu'agent stabilisateur dans le cadre de la première admission aux négociations sur Euronext Paris des actions ordinaires d'Haffner Energy, que Portzamparc a procédé à des opérations de stabilisation (telles que définies à l'article 3.2(d) du Règlement (UE) n° 596/2014 (le « Règlement Abus de Marché »)) des titres suivants :

Emetteur :	Haffner Energy
Titres :	Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro (ISIN : FR0014007ND6)
Taille de l'Offre :	8 967 857 actions (hors exercice de l'option de surallocation)
Prix de l'Offre :	8,00 euros par action
Marché :	Euronext Growth Paris
Agent stabilisateur :	Portzamparc

Conformément à l'article 6, paragraphe 2, du Règlement Délégué (UE) 2016/1052 complétant le Règlement Abus de Marché par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, Haffner Energy, sur la base des informations transmises par Portzamparc, publie dans le cadre du présent communiqué les informations relatives aux opérations de stabilisation effectuées par Portzamparc en tant qu'agent stabilisateur entre le 15 février 2022, date de première admission aux négociations, et le 23 février 2022.

Date d'intervention	Intermédiaire	Achat / vente	Nombre d'actions	Prix moyen de la transaction (en €)	Prix bas / prix haut (en €)	Montant total (en €)	Marché
15/02/2022	Portzamparc	Achat	475 100	7,5553	7,45 / 8,00	3 589 523,03	Euronext Growth
16/02/2022	Portzamparc	Achat	65 000	7,8947	7,78 / 7,90	513 155,50	Euronext Growth
17/02/2022	Portzamparc	Achat	10 000	7,6000	7,60 / 7,60	76 000,00	Euronext Growth
18/02/2022	Portzamparc	Achat	0	0		0,00	Euronext Growth
21/02/2022	Portzamparc	Achat	20 000	7,5000	7,50 / 7,50	150 000,00	Euronext Growth
22/02/2022	Portzamparc	Achat	30 000	7,1333	7,10 / 7,20	213 999,00	Euronext Growth
23/02/2022	Portzamparc	Achat	10 000	7,2800	7,28 / 7,28	72 800,00	Euronext Growth

La liste détaillée des opérations est disponible sur le site internet d'Haffner Energy (www.haffnerenergy-finance.com).

Le présent communiqué est également publié pour le compte de Portzamparc conformément à l'article 6, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2016/1052.

A propos d'Haffner Energy

Société familiale co-fondée et co-dirigée par Marc et Philippe Haffner, acteur de la transition énergétique depuis 28 ans, Haffner Energy conçoit et fournit des technologies et services permettant à ses clients de produire de l'hydrogène vert par thermolyse de la biomasse combiné à de la capture de carbone grâce à son procédé HYdrogen NO Carbon (« Hynoca® »). Ce procédé permet la production d'un hydrogène au coût hautement compétitif, carbone négatif de 12 kg (nets) de CO2 par kg d'hydrogène, tout en ne dépendant que très peu du réseau électrique et du coût de l'électricité.

Contacts

Haffner Energy

Direction

Philippe Haffner / Marc Haffner
investisseurs@haffner-energy.com

Relations Investisseurs

NewCap

Marine de Fages / Louis-Victor
Delouvrier
Tél : 01 44 71 94 94
Haffner@newcap.eu

Relations Médias

NewCap

Nicolas Merigeau
Tél : 01 44 71 94 98
Haffner@newcap.eu

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public de titres financiers, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 (l'« EUWA »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France et le Royaume-Uni. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France et le Royaume-Uni, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Haffner Energy d'un prospectus au titre de l'article 3(2) du Règlement Prospectus, dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA, et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre ou au

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon



Royaume-Uni. En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant été approuvé par l'AMF. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans un quelconque autre pays.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

